

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 19 Juin 2025

N°25-06-08

Date de la convocation
12 Juin 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-neuf juin**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Alain MONDON qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER,
Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Jean FERNANDES qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN,
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Rapport d'activités 2024 - Loire Semène Communauté

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2024 de Loire Semène Communauté doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune membre.

AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_08-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Monsieur le Maire précise que le rapport complet est consultable sur le internet de la Communauté de Communes www.loire-semene.fr (rubrique Votre COM'COM – Elus et instances – onglet Rapport d'activités).

Il dresse une synthèse de ce rapport, et notamment les faits marquants de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activités 2024 de Loire Semène Communauté.

DE CHARGER Mme Odile PRADIER, 1^{ère} adjointe, de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Loire Semène Communauté.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 19 juin 2025

Le Maire,
M. Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_08-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025